

Les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des Cours d'eau - PPRECE

Un peu d'histoire ?

Au cours des siècles passés les activités anthropiques se sont développées autour des cours d'eau et des zones humide sans en remettre en cause les fonctionnalités fondamentales. Comme dans d'autre domaines, la mutation des espaces ruraux et urbains au cours des dernières décennies a changé la donne. Si un exode des campagnes vers les villes a dépeuplé ces premières au profit des secondes, les pratiques agricoles se sont elles intensifiées. La disparition des prairies au profit des cultures mécanisées a souvent provoqué une rectification du tracé des cours d'eau et un drainage des terrains. L'entretien de la végétation rivulaire, devenu une contrainte a été abandonné, ou cette végétation a été supprimée. Le chargement en bétail des prairies a augmenté accentuant ainsi l'érosion des berges et la contamination des cours d'eau par les matières en suspension et les matières fécales. D'un autre côté, les espaces urbains ont aussi subit une profonde mutation. De nombreuses agglomérations s'étant développées au bord des cours d'eau, leur extension a accentué l'artificialisation des berges et l'augmentation des rejets d'eaux usées. En parallèle, les ouvrages hydrauliques ont été progressivement abandonnés. Si la gestion des ouvrages a disparu, leur impact sur les cours d'eau est elle bien présente voir exacerbée. Enfin, la population et l'activité économique croissante ont augmenté les besoins en eau potable.

Pourquoi des PPRECE ?

Ainsi, l'ensemble de ces mutations a amené nos cours d'eau dans un état dégradation avancée : disparitions des zones humides, prélèvements d'eau, pollutions, modifications morphologiques, obstacles à l'écoulement, banalisation de la végétation, espèces végétales et animales invasives.

Dans le cadre de leur mission de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, les agences de l'eau financent des programmes de construction et de mise au norme de dispositifs de dépollution. Depuis les années 90, elles financent aussi les programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau afin d'en augmenter leur capacité de résilience (Loi sur l'Eau en 1992). A partir de l'année 2000, la Directice Cadre européenne sur l'Eau a renforcé cette dynamique, et ces programmes de restauration sont maintenant au coeur de l'action des agences de l'eau et de collectivités territoriales en matière de restauration des milieux aquatiques.

Qu'est ce qu'un PPRECE ?

Un PPRECE est un programme d'actions établi sur plusieurs années dans l'objectif de restaurer le bon état écologique des milieux aquatiques. Il se compose de différents volets en fonction des problématiques dominantes sur le bassin où il est mis en oeuvre, des moyens financiers du maître d'ouvrage et de son niveau d'ambition.